



COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS OPPOSÉES AUX PARCS ÉOLIENS INDUSTRIELS EN CORRÈZE

Le 4 avril 2023, le Collectif était invité par la préfecture à discuter des EnR en Corrèze et plus spécifiquement de l'éolien.

Le Secrétaire Général de la Préfecture, absent, a confié la présidence de la réunion à la directrice de la Direction Départementale des Territoires Marion SAADE, qui nous a présenté son souhait de rédiger un guide éolien à destination des porteurs de projets éoliens industriels.

Au questionnement des associations du Collectif sur l'utilité de ce guide et sur le soupçon (finalement avéré) de servir de caution à la rédaction d'un document visant à faciliter la procédure pour les promoteurs et l'instruction par les services de l'Etat, aucune réponse n'a été apportée.

Les associations ont alors rappelé qu'un guide départemental à l'usage des élus existe déjà depuis 2018*, construit par un groupe départemental de travail et de réflexion, et qu'en l'état de la réglementation, aucun guide aussi pertinent soit-il ne pourra empêcher les promoteurs de rechercher les subventions et d'envahir les terres corréziennes d'éoliennes.

Le Collectif ne refuse ni la concertation, ni l'échange mais reste fermement opposé à faciliter le travail des promoteurs.

Nous souhaitons un débat public et départemental et nous voulons que les services de l'Etat entendent les associations et leurs adhérents, seule manière de rendre cette démarche « *vertueuse et honnête* » (sic) comme le souhaite la Directrice de la DDT.

*Voir <https://www.eolien-en-correze.fr/> (menu Documentation)

Clergoux le 4 avril 2023 17 h 42
